

Argumentaire relatif au 2^e référendum contre la loi Covid-19
(votation du 28 novembre 2021)

Pourquoi Suisseculture recommande-t-elle de voter OUI ?

Le 13 juin 2021, la **loi Covid-19** a été acceptée à une large majorité. Mais le texte voté ne contenait pas encore les importantes améliorations apportées par le Parlement en mars 2021 aux mesures de soutien visant à atténuer les conséquences économiques de la pandémie, surtout pour le secteur de la culture, à savoir :

- **extension de l'aide pour les cas de rigueur** accordée aux entreprises ayant dû fermer temporairement ou ayant subi un important recul de leur chiffre d'affaires en raison de la pandémie ;
- **extension des APG Covid-19** allouées aux indépendants, qui y auront droit si leur **chiffre d'affaires a reculé de 30 %** (contre 40 % auparavant) ;
- **extension** des indemnités pour pertes financières, dont seuls les indépendants pouvaient bénéficier jusqu'alors, **aux intermittents** (acteurs culturels qui ne sont ni indépendants ni engagés durablement, mais engagés ponctuellement pour des projets avec des contrats de travail de durée limitée) ;
- **indemnisation des organisateurs de manifestations publiques d'importance supracantonale** qui ne peuvent ou n'ont pu avoir lieu en raison de la pandémie ;
- **extension des indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail**, afin d'éviter des licenciements et de sauver des emplois ;

Par ces importantes améliorations, la loi Covid-19 offre aujourd'hui une base optimale pour atténuer les conséquences économiques de la pandémie et maintenir la diversité culturelle de notre pays.

Un référendum a été lancé contre ces améliorations essentielles.

Ce qui a amené ses auteurs à lancer ce référendum, c'est le mandat donné par le Parlement au Conseil fédéral de mettre en place le **certificat Covid**.

Or, pour le secteur de la culture, ce certificat est lui aussi essentiel. Il permet de se déplacer à l'étranger, surtout dans les États de l'UE proches de notre pays, et donc aux acteurs culturels suisses de poursuivre leurs activités au-delà de nos frontières. En Suisse, ce n'est que grâce à lui que les manifestations culturelles peuvent à nouveau avoir lieu et qu'un retour à la (quasi-)normale redevient possible. Car pour nous, acteurs culturels, il n'est rien de plus beau que de retrouver notre public sans masques !

Pourquoi revoter sur la loi un mois avant son échéance ?

Même si le Conseil fédéral a décrété en août le passage à la phase de normalisation, la culture suisse est encore loin d'un véritable retour à la normale. Pour le secteur de la culture, il ne fait aucun doute que les mesures de soutien devront être prolongées au-delà de 2021 pour éviter des dommages irréparables. Mais le Parlement n'en débattrait qu'après la votation. Pour la phase de reprise, la scène culturelle a impérativement besoin de la base optimale que le Parlement a créée avec les améliorations adoptées en mars 2021. Sans elle, il lui sera impossible de surmonter la pandémie.

Voilà pourquoi Suisseculture recommande de voter **OUI** le 28 novembre 2021 à la loi Covid-19 et aux améliorations qu'elle apporte.